

Image not found or type unknown



Nouveau président d'une asl

Par **Exp95**, le **12/04/2013** à **20:46**

Bonjour

À la suite d'une assemblée générale, un nouveau président de l'asl à été élu par la majorité des copropriétaires.

L'ancien président semble "trainer les pieds" pour fournir tous les documents relatifs à IASL (statuts, plan, de la résidence, historique de l'Asl avec les comptes rendus des précédentes Ag...)

Existe-t-il un délai légal ou une réglementation en vigueur imposant à l'ancien président de remettre aux membres du bureau de l'Asl sous un délai précis ?

Vous remerciant par avance pour votre aide

Cdt